

## Salle des fêtes

Dans un souci d'économie d'énergie, des travaux ont été entrepris dans la salle des fêtes :

- Des dalles LED moins énergivores sont venues en remplacement des lampes au mercure.
- Un faux plafond doublé de laine biosourcée, plus respectueux de l'environnement a été installé.

Cette isolation permet de réduire la consommation d'énergie et d'œuvrer pour la protection de l'environnement tout en apportant un confort acoustique notable.



## Cimetière

Des sépultures ne sont plus entretenues ou en mauvais état ce qui pourrait se révéler dangereux. Aussi, au titre du pouvoir de police que détient le maire en matière de funérailles et de cimetière (article L.2213-8), un état des lieux va être effectué afin de retrouver les familles.

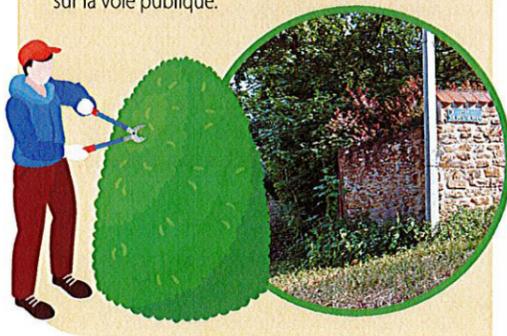
Si la recherche s'avérait infructueuse, la municipalité envisage de mettre en place la reprise de la sépulture.

A titre informatif, et pour répondre aux demandes, nous avons fait établir un devis pour la mise en place de columbariums et de cavurnes. Il s'élève à 5040€. Nous sommes dans l'attente d'autres propositions.

## Sentiers

Thomas, notre cantonnier, a nettoyé le chemin communal reliant la rue du Bois de la Dame à la place de l'église pour permettre un passage aisé et confortable. D'autres sentiers vont prochainement être rendus accessibles.

La mairie rappelle à cet effet que les propriétaires doivent entretenir et tailler les végétaux débordant sur la voie publique.



## Du nouveau à l'école de Jussy



La population de Jussy est en pleine expansion. Pour notre plus grand bonheur, de nouvelles familles avec de jeunes enfants viennent s'installer dans notre beau village. Nos écoles primaires connaissent un succès grandissant, la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, le cadre exceptionnel dans lequel les enfants évoluent attirent de plus en plus de familles.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal est heureux de vous informer de plusieurs changements dont l'école primaire de Jussy a fait l'objet à la rentrée scolaire 2023/2024.

L'ouverture d'une classe supplémentaire a été acceptée et confirmée par l'Inspection d'Académie et a ouvert en Septembre 2023. L'école est désormais composée de deux classes, dont le nombre d'élèves est réparti comme suit :

- Une classe de niveau CE1/CE2, composée de 17 élèves
- Une classe de niveau CM1/CM2, composée de 20 élèves

A cette occasion les salles de classe ont été repeintes par le conseil municipal.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle maîtresse, Madame **Stéphanie FABISZACK**.

### Tableau numérique

Afin de rendre l'apprentissage plus ludique et de faciliter l'assimilation des fondamentaux, la nouvelle classe de l'école primaire a elle aussi été dotée d'un tableau numérique. L'acquisition s'est faite en partenariat avec le Département via l'adhésion au programme FUS@E. L'investissement initial était de 5019 €. Une subvention d'un montant de 1881€ nous a été accordée.



## Tout à l'égout

L'école était encore reliée à une fosse septique. Nous avons mis en conformité le réseau des eaux usées en connectant celles-ci au réseau Haganis. La fosse septique a été vidée et conservée pour recueillir les eaux de pluie. Lorsque celle-ci est pleine, le trop-plein est dirigé vers le réseau Haganis. Nous en avons profité pour mettre également en conformité l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école. Les soucis récurrents d'évacuations des eaux usées ne seront plus qu'un mauvais souvenir.

## Bus Super Senior

Une formation à l'informatique et aux outils numériques proposée par Bliida et Pedagome en collaboration avec l'eurométropole de Metz a

été proposée aux seniors. Certains d'entre vous ont participé à cette formation qui s'est déroulée dans un bus numérique spécialement aménagé pour l'occasion. Les thématiques suivantes ont été abordées : informatique et culture numérique, réseaux sociaux et messageries instantanées et enfin démarches et paiement en ligne.

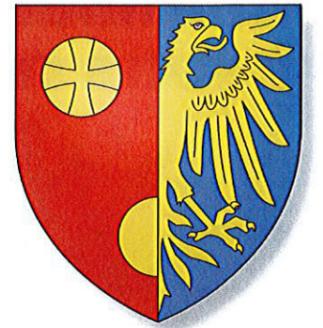


Bulletin municipal édité par la Mairie de Jussy. Directeur de la publication : Pierre FACHOT.

Photos : équipe municipale. Mise en page/illustrations : Charrette

Tirage : 225 exemplaires. Imprimé en mairie.

# La lettre de Jussy



Bulletin municipal - Novembre 2023 - N° 5



Chères Jussiennes,  
chers Jussiens,

Je suis heureux de vous retrouver après quelques mois d'absence qui nous ont vu œuvrer sur différents sujets que vous découvrirez dans cet édit.

Bonne nouvelle, au dernier recensement nous étions 462 habitants. Ce chiffre, en progression, confirme que notre commune est attrayante et qu'il y fait bon vivre.

J'espère avoir l'occasion de vous retrouver lors de la soirée « huitres et vin blanc » organisée par la Jul...oise, le vendredi 1<sup>er</sup> décembre sur le square de Tinseau, au profit du Téléthon, qui marquera également l'entrée dans la période des fêtes.

Nous travaillons actuellement sur le déploiement de notre site Internet qui viendra compléter nos canaux de communication. Encore un peu de patience...

En attendant, je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

A vos listes de courses.

Pierre FACHOT

## Une belle cantine pour notre école



Une cantine a été créée sous la salle des fêtes et accueille depuis la rentrée les enfants scolarisés à Jussy. Les travaux d'aménagement ont été confiés au cabinet d'architectes « PULSE ARCHITECTURE ». Le cabinet, également maître d'œuvre, a géré les travaux et le suivi de chantier. Le réfectoire a une capacité d'accueil de 44 places. Un espace cuisine entièrement équipé permet le maintien en température des plats apportés par un traiteur spécialisé dans la restauration scolaire. L'espace sanitaire est composé de deux toilettes dont une accessible aux personnes à mobilité réduite. L'équipe municipale a porté ce projet avec enthousiasme et espère que ce nouvel espace fera le bonheur des enfants et des parents.



Le coût des travaux d'un montant de 97000€ a été financé de la façon suivante :

- Par l'État pour 28200€ (DETR),
- Par le Département pour 10000€ (Ambition Moselle),
- Par l'Eurométropole par le biais du fonds de concours pour 21444€, et le solde supporté par la commune.



### HORAIRES DE LA MAIRIE

Sonia Duché, secrétaire de mairie accueille le public le lundi et le jeudi de 9h à 12h, le mardi de 16h à 19h, Téléphone : 03 87 60 57 64 - Mail : mairie.jussy57@posteo.net - Panneau Pocket : Jussy - Facebook : @jussy

# Une nouvelle équipe à votre service...

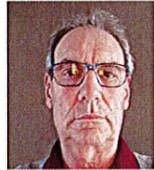


De gauche à droite : Pierre FACHOT, Florence FOUSSE, Frédérique LAEUFFER, Martine MONNIER, Thomas MASSON, Serge NIMESGERN, Lionel DERHAN, Sophie DREME, Gabriel VALLEREAU, Jean Paul THIBAULT. (Absente de la photo Tania JUPITER)

Suite à la démission de 4 membres du conseil municipal, de nouvelles élections ont eu lieu les 14 et 21 mai derniers afin de compléter ce dernier. Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre équipe Thomas Masson, Serge Nimesgern, Jean-Paul Thibault et Gabriel Vallereau.



**Thomas MASSON,** 38 ans. Directeur d'agence d'une entreprise de lavage. Heureux de faire partie de la commune de Jussy, je souhaite apporter mes idées au profit du bien-être et de la convivialité dans notre charmant village.



**Serge NIMESGERN,** 70 ans. Retraité de la fonction publique où j'ai œuvré dans le domaine du social, j'ai souhaité intégrer l'équipe municipale pour contribuer au bien-être des habitants.



**Jean Paul THIBAULT,** 69 ans. Chercheur CNRS en retraite. Fraichement retraité, j'ai choisi de vivre à Jussy. En devenant conseiller municipal, je m'engage avec plaisir et conviction dans la vie de mon village.



**Gabriel VALLEREAU,** 30 ans. Chef d'une petite entreprise de développement informatique. Jussien depuis plus de 2 ans maintenant, c'est avec joie que je rejoins l'équipe municipale afin de contribuer à l'embellissement de Jussy et faciliter la vie commune au sein de notre village.

## Nomination de l'Abbé Jérôme Petitjean

Monsieur l'Abbé Jérôme Petitjean, archiprêtre et curé de la Communauté de paroisses Saint-Michel de la voie de la Liberté, est nommé curé des Communautés de paroisses Notre-Dame de l'Aqueduc et de la Croix Saint-Clément, avec résidence au presbytère d'Ars-sur-Moselle. Une messe d'installation a été célébrée le dimanche 17 septembre à l'église Saint-Martin d'Ars-sur-Moselle en présence de très nombreux fidèles. **Toutes nos félicitations à Mr l'abbé Jérôme Petitjean.**



## Stationnement

La municipalité propose cinq parkings :

à coté de l'Eglise, rue Saint Hilaire, rue du Presbytère et deux rue de la Libération, dont un payant. Le constat a été fait que pour certains usages, la présence de véhicules sur le trottoir était incontournable, ce qui oblige les piétons à éviter cet obstacle et utiliser la chaussée dédiée à l'automobile. Le trottoir est un emplacement surélevé appartenant à la chaussée, qui est réservé exclusivement à la circulation piétonne. Et au vu des vitesses de traversée de notre village, là où cela est possible, nous devons rendre le trottoir aux piétons et rétablir le stationnement des automobiles sur les emplacements dédiés s'il y en a ou sur la chaussée le long du trottoir. Pour cela nous réfléchissons à rétablir le stationnement sur la chaussée le long du trottoir dans les rues suivantes : rue de Metz, chemin de Folies, chemin des Ruaults, rue Saint-Hilaire et chemin de Gribevine. Nous restons attentifs au désir de sécurité de nos concitoyens.



## Zone de Rencontre

Nous constatons que les déplacements dans les rues étroites du village, avec ses trottoirs rares ou absents et ses stationnements rendent la mobilité douce dangereuse.

Une Zone De Rencontre va être mise en place au cœur du village, la vitesse y sera de 20 km/h pour les véhicules à moteur.



## Vitesse

Un comptage de véhicules et relevé de vitesse a été effectué courant mars 2023. Sans surprise, les pics de trafic ont lieu en semaine entre 07 et 08H00 et entre 16h et 19H00 avec une moyenne journalière de 812 véhicules rue de la Taye dans le sens montant et 487 rue de Metz en direction de Sainte-Ruffine.

A noter que 90% des véhicules roulent à plus de 40km/h alors même que la vitesse autorisée pour la traversée du village est de 30km/h. Certains au-delà de 80km/h mettant alors la vie de nos enfants et de nos concitoyens en danger.

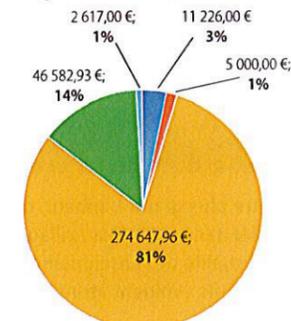
Des contrôles de vitesse vont prochainement être effectués.



## Budget Primitif 2023

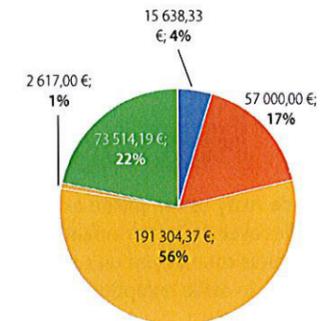
Le budget de la commune a été voté à l'unanimité le 6 avril 2023. Il s'équilibre aussi bien en investissement pour 340 073,89 € qu'en fonctionnement pour 513 941,84 €.

### Dépenses investissement



- 204 - Subventions d'équipement versées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 16 - Emprunts - Capital
- 040 - Opérations d'ordre entre sections

### Recettes investissement

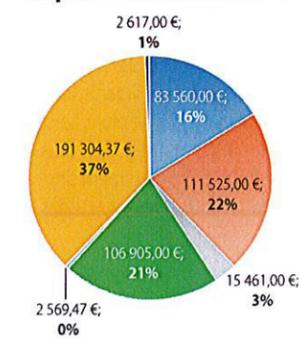


- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 021 - Virement de la section de fonctionnement
- 040 - Opérations d'ordre entre sections
- 001 - Résultat reporté

Les principales dépenses d'investissement (274 647,96 €) portent sur le bâtiment public et, pour une faible part, sur le matériel municipal ainsi que sur le remboursement des emprunts (46 582,93 €)

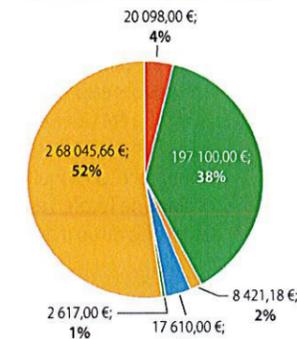
Pour ce qui est des recettes d'investissement, un virement depuis la section de fonctionnement (191 304,37 €) et le report du résultat précédent (73 514,19 €) assurent l'équilibre budgétaire. La subvention d'investissement (57 000 €) et la recette de taxe d'aménagement (15 638,33 €) complètent pour l'essentiel les recettes d'investissement.

### Dépenses fonctionnement



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 023 - Virement à la section d'investissement

### Recettes fonctionnement



- 013 - Atténuation de charges
- 70 - Produits et services du domaine
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 042 - Neutralisation subventions

Les principales dépenses de fonctionnement portent sur les charges de personnel (111 525 €) ainsi que sur les charges de gestion des écoles et collège (106 905 €) et les charges à caractère général (83 560 €). Le virement vers la section recette de fonctionnement (191 304,37 €) déjà mentionné complète ces dépenses.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts et taxes (197 100 €), du report d'excédent de l'année précédente (268 045,66€), des produits de l'exploitation des forêts (20 098 €) et de la dotation de l'état (8 421,18€).

NB : Ce budget a été réalisé suivant la nouvelle norme comptable publique, il est consultable en mairie.

## Préserver l'eau, préserver l'avenir de Jussy



Cet été, notre département a été placé en alerte sécheresse par la préfecture de la Moselle. Cette décision importante a eu pour objectif de préserver la ressource en eau dans un contexte de températures élevées et de faibles précipitations.

### Pourquoi l'alerte sécheresse ?

La préfecture de la Moselle a constaté que malgré des précipitations conformes aux moyennes depuis la fin de l'été 2022, les nappes phréatiques n'ont été que modérément rechargées. Depuis la mi-mai, le manque de pluie combiné à la croissance de la végétation, au développement des cultures et aux températures chaudes a entraîné une diminution du niveau des nappes d'eau souterraines et du débit des cours d'eau.

### En quoi cela nous concerne-t-il ?

En tant qu'habitants de Jussy, nous sommes tous concernés par cette alerte sécheresse. La diminution des ressources en eau peut avoir un impact sur notre vie quotidienne, l'agriculture, la faune et la flore locales, ainsi que sur la préservation des écosystèmes aquatiques.

### Quelles sont les mesures à prendre ?

Pour préserver cette ressource précieuse, il est essentiel que chacun de nous adopte des comportements responsables. Voici quelques mesures simples à mettre en place :

- 1. Utilisation économe de l'eau :** Limitez votre consommation d'eau en évitant le gaspillage. Fermez les robinets pendant que vous brossez les dents ou que vous savonnez les mains, prenez des douches rapides et utilisez un verre pour vous rincer la bouche plutôt que de laisser l'eau du robinet couler.
- 2. Arrosage raisonné :** Si vous avez un jardin, privilégiez l'arrosage tôt le matin ou tard le soir pour limiter l'évaporation due à la chaleur. Utilisez des techniques d'arrosage économes comme le goutte-à-goutte ou l'arrosage par irrigation. Évitez d'arroser les surfaces imperméables comme les allées.
- 3. Collecte d'eau de pluie :** Profitez des averses de pluie pour collecter l'eau et l'utiliser ultérieurement pour l'arrosage des plantes ou le nettoyage.
- 4. Entretien responsable des piscines :** Si vous possédez une piscine, surveillez attentivement le niveau d'eau et assurez-vous qu'il n'y a pas de fuites. Limitez les remplissages excessifs et couvrez la piscine lorsqu'elle n'est pas utilisée pour réduire l'évaporation.

### 5. Et pour finir la solidarité, la sensibilisation et le partage d'informations dans notre beau village.



# Repas de nos aînés

Pour la première fois depuis la sortie du covid, la municipalité a convié, le 15 janvier dernier, nos aînés autour d'un déjeuner. Tous ceux qui ont répondu présents ont été ravis de se retrouver après une si longue absence.



## Nuisances sonores

Pour le bien-être de tous et la tranquillité publique, il existe une réglementation concernant les nuisances sonores.

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils pouvant susciter une gêne tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc. . .

... sont autorisés :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h

**Choisir le bon moment**  
c'est moins dérangeant!



## Travaux

Permis de construire, d'aménager ou de démolir, demandes préalables, etc. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez effectuer toutes vos demandes d'urbanisme en ligne en vous rendant sur la rubrique Urbanisme du site internet de de l'Eurométropole de Metz ou directement à l'adresse suivante : <https://urbanisme.eurometropolemetz.eu>

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• > 5 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

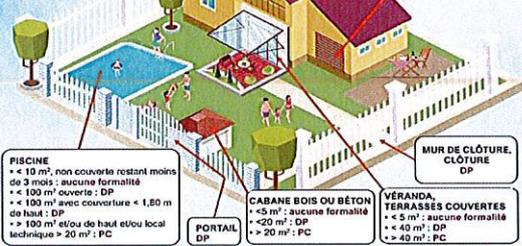
**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES :** DP

**DP : Déclaration Préalable**

**PC : Permis de Construire**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

## La propreté de notre village

Afin d'améliorer la propreté de notre village, 4 poubelles ont été installées à l'entrée de certains chemins de promenade : rue de la fontaine, chemin de Villeremont, chemin de Gribevigne et rue de Metz.

La commune espère que cette initiative encouragera les citoyens à ramasser les déjections canines trop souvent abandonnées au gré des chemins.



Rappel sur le Point d'Apport Volontaire du parking rue Saint-Hilaire.

A droite, la benne verre est ouverte à tous. Les bennes emballages et ordures ménagères sont dédiés à la

quinzaine d'habitations du cœur du village ne pouvant recevoir des bacs individuels. Nous rappelons que :

- les dépôts sont autorisés de 08h00 à 20h00 du lundi au samedi.
- les dépôts ne sont pas autorisés les dimanches et jours fériés.



# Pâques

Décorations effectuées avec la participation des enfants de l'école de Jussy. Un parcours de Pâques a été organisé dans les rues du village où plusieurs charades étaient à résoudre



## Commémoration du 8 mai

Après lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECO, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées et notamment en charge des Anciens Combattants et de la Mémoire, une gerbe a été déposée au Monuments aux Morts.

Merci à Coline pour le dépôt de gerbe et à Julien pour son interprétation de Amazing Grace à la trompette.



## Feux de la Saint-Jean

C'est avec plaisir que nous nous sommes à nouveau retrouvés pour les feux de la Saint-Jean en musique avec les groupes Les Gagarines, Tok et Quentin danse Michaël.



## Carnets

### Naissances

Jules LAFAURE le 23.03.2023

Maxime PHILISPART le 14.05.2023

### Mariages

Mme Isabelle THOMAS et M. Pascal LIENARD le 17.12.2022

Mme Françoise SANCHEZ et M. Lionel DERHAN le 27.05.2023

M. Patrick GARDELLI et M. Christophe FEUNETTE le 27.05.2023

M. Baptiste FOUSSE et Mme Alondra VAZQUEZ le 15.07.2023

### Pacs

Mme SCHMINCKE Justine et M REISCH Thibaut le 17.06.2023

### Décès

Mme Madeleine TISON le 26 Juin 2023

M Jean Claude KREMER le 14 septembre 2023

M Gilbert FIEVET le 3 novembre 2023

## Infos pratiques

### Numéros utiles

Médecin de garde (Médigarde Lorraine) 0 820 33 20 20

Réséda (pour tout problème électrique) 09 69 36 35 10

Assistante sociale de secteur 03 87 60 73 18

SIEGVO 03 87 53 40 43

<b>15</b> SAMU	<b>17</b> GENDARMERIE	<b>18</b> POMPIERS
<b>3919</b> VIOLENCE AUX FEMMES	<b>119</b> ENFANCE MALTRAITÉE	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

L'application « Ma sécurité » permet d'entrer en contact par tchat avec un gendarme ou un policier, 24 h sur 24 et 7 j/7. Application à télécharger sur Google play ou sur App Store.



## Location salle des fêtes

	Jussiens	Autres	Cuisine	Chauffage*
Journée semaine (8h/22h)	100	200	50	50
24h semaine	140	280	50	50
Journée week-end* (8h/22h)	140	280	50	50
24h week-end*	170	400	70	60
48h week-end*	245	600	95	120
Caution dégâts	1500			
Caution nettoyage	250			

\* ou jours fériés - ° du 1/10 au 30/04



Vous pouvez également nous retrouver sur Panneau Pocket qui vous informe en temps réel des événements, manifestations, alertes et autres informations municipales ainsi que sur Facebook

